



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5870

Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2541-1, L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en Alsace-Moselle ;
VU les articles L 2131-1, L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière ;
VU le Décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la circulation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
VU le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2 et R 417-10/II 10° ;
VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;
VU les travaux de tirage de fibre FTTH dans trois chambres situées sur la chaussée, entre le 45 et 77 route de Verdun, effectués par la société COTTEL RESEAUX, sise 16 rue des Charpentiers à Metz (Moselle), pour le compte d'ORANGE, le jeudi 16 septembre 2021, de 9h00 à 17h00 ;
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter le stationnement, la circulation et éviter les accidents ;

ARRETE

- Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation alternée, entre le 45 et 77 route de Verdun, et ce en fonction de l'avancée des travaux, le jeudi 16 septembre 2021 de 9h00 à 17h00.
- Article 2 : La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux et à cet effet, ils seront priés d'emprunter le trottoir opposé.
- Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société COTTEL RESEAUX.
- Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.
- Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
 - Monsieur le Directeur de la Police pluri-communale Thionville-Terville
 - Monsieur le Directeur de la société COTTEL RESEAUX



Fait à Terville, le 31 août 2021
Le Maire,


Olivier Postal